

Aides à la plantation dans le cadre du programme Leader en Pays Mellois

Dans le cadre du programme européen Leader, le Syndicat Mixte du Pays Mellois soutient les opérations de plantations. L'objectif est de reconstituer le maillage de haies autour des parcelles qu'elles soient agricoles ou non agricoles. L'intérêt des haies est multiple : protection de l'agriculture, préservation de la biodiversité, amélioration du paysage ...

Types de projets éligibles :

- Création de haie ou consolidation de haie existante

Planter une haie nouvelle ou consolider une haie existante sur une longueur d'intervention minimum **de 300 mètres de haies simple ou 150 mètres de haies doubles** et **d'un coût subventionnable d'au moins 1000 €**, composée d'essences locales (chêne, charme, frêne, merisier, noyer, érable champêtre, noisetier, cornouiller sanguin, prunellier, sureau, alisier, aulnes...).

Ne sont pas éligibles les projets de plantations qui ne constituent pas une continuité de haies ainsi que les projets déjà éligibles au titre du Programme de modernisation des bâtiments d'élevage.

- Projet à but pédagogique

Dans le cadre d'un projet de plantation à but pédagogique (par exemple sentier de découverte ou d'interprétation, verger conservatoire), des plantations d'espèces non exclusivement d'origine locale peuvent être envisagées.

Critères de sélection :

- L'ensemble des projets doivent être visibles de la voie publique
- Utiliser un paillage biodégradable.
- Entretien respectueux de l'environnement (pas de traitement chimique)
- Engagement au maintien des plantations et à leur entretien (utilisation à bon escient du matériel de coupe)
- L'exploitation économique de ces plantations ne doit pas être préjudiciable à leur pérennité.

Seront refusés les dossiers ne respectant pas les critères précités, sauf éventuellement dans le cadre d'un projet pédagogique.

Intervention financière :

- 75% pour les structures publiques et 55,55% pour les autres porteurs de projets. Cette aide financière inclut l'aide du Programme Leader et du Conseil Général.

Pour tout renseignement : Delphine Monnet, animatrice Leader du Pays Mellois. Tel : 05 49 27 32 22 ou d.monnet@paysmellois.org